

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**HEBDOMADAIRE CORSE**  
**D'INFORMATIONS**

**TOURS GÉNOISES DE CORSE**



**D'IMPORTANTES  
 DÉCOUVERTES  
 BIENTÔT PUBLIÉES**

P5 À 7

Photo Jack Marc34 • Pixabay

**1,75€**



VIE PRATIQUE  
 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE:  
 LA CORSE MAL DOTÉE  
 EN ENTREPRISES LABELLIÉES  
 P20

KAMPÀ P3 • OPINIONS P4  
 ASSEMBLÉE P8  
 DETTI È FATTI P18 • AGENDA P19  
 CARNETS DE BORD P22  
 ANNONCES LÉGALES P9



**S E M P R ' À F I A N C ' À V O I**

# QUE VOUS ÉVOQUE UNE CRÈCHE ?



À LA UNE

S O M M A I R E

TOURS GÉNOISES DE CORSE

**D'IMPORTANTES DÉCOUVERTES  
BIENTÔT PUBLIÉES P5 À 7**

OPINIONS

POLITIQUE **ASSEMBLÉE**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

VIE PRATIQUE **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P19

P20

P22

P9

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paut Aurelli** : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 89 95

Société locale-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

## Aria pocu sirena

L'impiegati d'Air Corsica sò stati appinuccia sullivati a simana passata pà u so avvena. Appinuccia solu. Parchi s'è, senza surpresa, l'eletti di l'Assemblea di Corsica ani sceltu à l'unanimità d'accurdà à a so cumpagnia a dillegazioni di sirvizi publicu 2024-2027 nant'à i ligni trà a Corsica è l'aeruporti di Marseglia è Nizza di pettu à i Spagnoli di Volotea, a dicisioni pà Parighji Orly sarà solu cunnisciuta da quì à u mesi di marzu. Un'incertezza chì faci trimà più di 1000 travaghjadori (più di i trè quarti ind'è Air Corsica è u restu ind'è Air France). L'inghjochi, à u nivellu suciali, sò dunqua tamanti. D'altrondi, a cumpagnia nazionala francesa pudaria fà un bellu culpacciu à i so salariati in Corsica. Mentri ch'ella hà annunziatu calchi simana fà ch'ella pinsava d'andassini da l'aeruportu d'Orly ma senza chì i buli da è ver di a nostra isula sighini cuncirnati, i so dirighjenti avariani chjamatu à Gilles Simeoni ùn hè tantu pà dilli u cuntrariu. U presidenti di l'Esecutivu, chì cunsidareghja issu cartulari com'è unu di i più impurtanti di a mandatura attuali, sà chì i mesi chì venini sarani ditarminanti. Ma ci hà da vulè à falla finita cù issa paura chì volta tutti i quattru anni è pinsà à cambià di mudellu. Bisogna à rifletta nant'à l'evuluzioni di a DSP pà u futuru da chì appruntassi di a manera a più adattata pussibili à i mutazioni inde u mondu aereu. Comu fà pà mantena una qualità di sirvizi ottima pà i Corsi, soprattuttu pà quilli chì devini parta in cuntinenti pà fassi curà o veda i soi? Di pettu à una cuncurrenza feroci di i low coast è à un prezzu di u carburanti sempri più altu, comu fà pà tena un prezzu di u bigliettu abbastanza currettu pà i residenti? Comu fà dinò par aprasi di più à l'Europa, cù ligni staghjunali o annuali, ùn fussi cà incù un partinariu naturali com'è l'Italia? Studii di marcatu duvarani essa lanciati, s'elli ùn sò ancu stati fatti, pà pudè sapenni di più dinò nant'à a rentabilità di tali o tali ligna nova. Spirendu chì tutti issi dumandi truvàrni abbastanza prestu risposti pusitivi, da fà chì Air Corsica, aldilà di sopravviva, pudissi campà d'una manera ancu più degna è sparaghja sempri di più i so ali. ■ Santu CASANOVA

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**Rien ne va plus, les chiffres «ils sont pas bons»!** Quoi de mieux pour alimenter les conversations, dans la «vraie vie» comme sur la Toile? Publiés le 5 décembre, les résultats de l'enquête Pisa 2022 de l'OCDE sont venus varier un peu l'ordinaire. Du moins à première vue, car rien ne se perd vraiment et lorsqu'il s'agit de recycler obsessions, vieilles lunes et rancunes, il y a du monde pour viser la plus haute marche du podium. Le niveau des élèves français en mathématiques et compréhension de l'écrit a (encore) baissé et cette baisse est même supérieure à la moyenne de l'OCDE. Trouvons vite un coupable. Dans la série «c'est la faute à» on a eu droit, en vrac, à: Macron, Blanquer, les immigrés, les wokes, les profs, les parents, le Covid, les smartphones et d'une manière générale les écrans. Egalement mis en cause, les effectifs surchargés (et de fait, ça n'aide pas) les incessantes réformes (il est vrai qu'un peu de constance ne nuirait pas), la dévalorisation croissante du métier d'enseignant et le manque de profs qualifiés (c'est pas faux!), la fin de l'instruction en famille (dont certains se sont empressés de réclamer le retour). On a même vu montrer du doigt le classement Pisa puisqu'à son sommet se trouvent les élèves de pays asiatiques où la course à l'excellence est impitoyable et brise moralement comme physiquement des enfants et adolescents. C'est donc que Pisa fait l'apologie d'un modèle délétère et il faut cesser d'en faire une référence. La tentative de casser le thermomètre pour juguler la fièvre n'est jamais loin. En parlant de casser, le ministre de l'Éducation nationale a justement prévu... des réformes! Il veut «remettre de l'exigence» à l'école. Il a recueilli son lot de critiques. Il y a fort à parier cela dit que s'il n'avait rien annoncé, on lui aurait reproché son inaction. Après l'école de la confiance de Jean-Michel Blanquer, Gabriel Attal promet une école de la sincérité et affirme qu'il assumera un taux de réussite au brevet et au bac en baisse «parce qu'il se rapprochera de la réalité du niveau de nos élèves». Si ça peut au moins faire en sorte qu'on cesse de tomber des nues tous les trois ans devant les résultats de l'étude Pisa, ce sera déjà un progrès. ■ Elisabeth MILLELIRI



Loys Bonod @loysbonod · 18h

Compétences, redoublement, programmes, évaluation, examens... La réforme permanente de la réforme : l'Éducation nationale est comme un poulet qui court sans tête, changeant de direction à chaque #PISA. C'est à la fois abrutissant et désespérant.



Olivier Berruyer @OBerruyer · 15h

Le classement #PISA alerte sur le niveau en chute libre des élèves français. Il serait peut-être temps de réaliser les effets catastrophiques de la casse de nos services publics dont l'École fait partie



Les Clionautes @Clionautes1 · 13h

Résultats PISA 2022 sur notre système éducatif... Ils sont catastrophiques et objectivent, chiffres détaillés à l'appui, ce que tous les professeurs peuvent constater au quotidien : le naufrage de notre École républicaine. #ecole #Pisa2023



MayDay @CrashLandingDZ · 12h

Il y a aussi le smartphone et le langage texto. En 21 ans d'existence, ma chère fille n'a du lire au mieux que 5 bouquins.



Christophe @chr\_louis · 11h

L'éducation nationale, la fabrique d'imbéciles. Il y a quoi qui fonctionne en France ? #Pisa2023



C. Cailleaux @C\_Cailleaux · 20h

Les pays les mieux classés à PISA sont ceux qui exercent une pression psychologique et sociale extrêmement forte sur leurs élèves : Singapour, Japon, Corée du Sud. Ce simple fait devrait suffire à mettre à distance un tel "classement"



Velouté @Letoulouzingue · 10h

27 ans que je suis professeur. 27 ans que j'exerce dans une réforme quasi permanente de l'éducation nationale. Je suis psychologiquement épuisé par cela. J'ai envie de tout lâcher.



Lepiaf @Lepiaf4 · 4h

Le pays lumière ? #Pisa parle plutôt de loupiotes .



claude @clauderenard777 · 1h

Un ministre qui attend le classement #Pisa pour réagir, surtout avec ces propositions-là, ferait mieux de se prendre un camion à Pisa

### HUMEUR

## L'automne de tous les records

On n'y croyait plus, mais les températures commencent enfin à baisser après un été indien interminable. Depuis le mois de septembre, le mercure avait en effet régulièrement affiché des records, notamment en Corse. Au point que selon un bilan réalisé par Météo France et présenté fin novembre l'automne 2023 «sera le plus chaud jamais enregistré depuis 1900» en France. En outre, selon l'organisme de météorologie, 2023 «devrait selon toute vraisemblance se classer au deuxième rang des années les plus chaudes dans l'Hexagone avec une température moyenne de 14,2 °C». Dans ce droit fil, Météo France a dévoilé que «L'anomalie thermique sur l'ensemble de l'année devrait se situer ainsi autour de plus 1,3 °C par rapport aux normales 1991-2020», en notant que «la particularité de 2023 est la longue durée de l'été, avec des chaleurs estivales qui ont continué jusqu'à mi-octobre, avec des épisodes caniculaires très tardifs». Des données qui montrent, si besoin en était encore, une accélération du changement climatique malgré ce que peuvent encore dire certains esprits sceptiques. «Il n'y a pas de place pour le doute et le relativisme quand vous regardez ces réalités», a même insisté Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique. Un constat qui met donc à nouveau en exergue l'urgence à agir pour éviter une plongée dans un scénario catastrophe. D'autant qu'à l'heure où s'ouvrait la COP 28 à Dubaï, les scientifiques du Global Carbon Project ont lancé un avertissement inquiétant: selon eux, il est «désormais inévitable» que le seuil de 1,5 °C de réchauffement planétaire soit dépassé «de manière constante sur plusieurs années». Pis, il y aurait «une chance sur deux» pour que cela arrive dès 2030 avec tout ce que cela implique comme impact sur l'environnement. Pendant ce temps-là, le président de cette conférence cruciale pour l'avenir de la planète, l'émirati Sultan al-Jaber, continue de douter de l'utilité de sortir des énergies fossiles pour limiter le réchauffement climatique et déplore que cela puisse «ramener l'humanité à l'âge des cavernes». Les choses s'avèrent donc loin d'être gagnées... ■ Juliette CASANOVA

TOURS GÉNOISES DE CORSE

# ***D'IMPORTANTES DÉCOUVERTES BIENTÔT PUBLIÉES***



Photo Jack Mac34 • Pixabay

***Emblématiques du patrimoine architectural insulaire, nos tours génoises nous ont-elles tout révélé? L'archéologie a-t-elle pu confirmer ce qu'on a raconté d'elles? Jean-Baptiste Mary, docteur en archéologie, a longuement étudié ce sujet. Il publiera une monographie dans le courant de l'année 2024.***

«L'idée d'un paysage maritime paisible avant les raids ottomans et barbaresques persiste encore trop souvent dans l'imaginaire collectif. La surveillance littorale est aussi ancienne que la navigation elle-même!»



Jean-Baptiste Mary

Photo Claire Gioudici

**S**i on en trouve d'identiques sur les littoraux des anciens territoires dominés par Gênes, de l'île tunisienne de Tabarka à la mer de Marmara et jusqu'en Mer Noire, les tours génoises ne sont nulle part aussi nombreuses qu'en Corse. Jean-Baptiste Mary, docteur en archéologie, s'apprête à publier une monographie sur ce sujet. Mais en dehors de ces tours de la période génoise, le littoral corse n'avait-il jamais disposé de moyens de surveillance ou de guidage des navires? «La Méditerranée, avant même le XVI<sup>e</sup> siècle et l'intensification des raids barbaresques, était un important lieu d'échanges, de commerce et de conflits, souligne Jean-Baptiste Mary. Les guerres, actes de piraterie et autres incidents étaient monnaie courante en mer et sur le littoral, même si l'idée d'un paysage maritime paisible avant les raids ottomans et barbaresques persiste encore trop souvent dans l'imaginaire collectif. La surveillance littorale est aussi ancienne que la navigation elle-même! Cependant, il convient de distinguer deux fonctions qui peuvent être regroupées sur un même site: la fonction de surveillance, qui peut ou non entraîner la construction d'édifices, et celle liée au repérage pour la navigation, c'est-à-dire la création de points de repère artificiels. À l'heure actuelle, on retrouve peu de sites antérieurs aux tours génoises qui soient clairement documentés. C'est principalement dû à la destruction ou à l'abandon complet de ces sites à travers le temps. On en conserve néanmoins quelques exemples et non des moindres. Le plus connu est le phare de Bonifacio, mentionné pour la première fois dans les écrits de l'historien du XV<sup>e</sup> siècle, Petru Cirneu (Pietro Felce), racontant le siège de la ville par les Aragonais en août 1420. On peut également citer le site de Santa Perpetua, situé sur la commune de Cargèse, qui présente les caractéristiques d'un mausolée antique réutilisé comme édifice religieux au Moyen Âge, puis comme carrière au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce site se trouve sur un îlot non loin du port de la commune et a fait l'objet de

fouilles archéologiques en 2020. Un autre site notable est un «phare» médiéval sur la commune de Piana, connu sous le nom de Castellu a i Ladri. Des fouilles ont révélé la fonction et la chronologie d'occupation du site depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un témoignage unique à l'échelle de l'île et l'un des rares exemples méditerranéens. D'autres fortifications littorales, en dehors des présides génois, ont certainement joué ce rôle, comme le castellu de Cinarca situé dans le golfe de la Liscia. Durant la période de répression contre des seigneurs du sud de l'île, certains de ces établissements littoraux fortifiés ont été détruits jusqu'aux fondations. La toponymie littorale renseigne aussi sur le sujet, mais sans possibilité de datation précise, indiquant la présence de lieux de surveillance, tels que Guardiola, qui est fréquent en bord de mer, ou Guaïta, que l'on retrouve également à l'intérieur des terres.»

Leur construction s'est déroulée en trois phases distinctes, s'étalant sur environ un siècle, entre 1510 et 1611. «La première vague a débuté au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle avait principalement pour objectif de favoriser l'agriculture sur les zones littorales, de créer des fiefs terriens. Les tours ont été érigées par des entrepreneurs privés en échange d'avantages commerciaux. Il a fallu attendre la seconde phase, connue sous le nom de «distinzione delle Torri» en 1573 - un document présentant un programme précis de localisation et de construction -, et la troisième vague initiée par le capitaine Anton Giovanni Sarrola entre 1600 et 1611 pour que ces tours soient spécifiquement édifiées dans le but de surveiller les eaux autour de l'île. Leur construction était motivée par le fait que Gênes ne pouvait pas mobiliser suffisamment de navires pour patrouiller efficacement autour de la Corse.»

Cette entreprise n'était pas circonscrite à la Corse et à la Sardaigne. L'histoire des tours rejoint celle de la Méditerranée et des combats menés entre les états catho-

« L'absence de marques de brûlure sur le sommet s'explique par le fait que ce sommet servait à la surveillance, à la collecte des eaux de pluie, au placement d'artillerie, de munitions et de poudre à canon. Il était donc impossible d'y allumer un feu. »



Illustration ancienne montrant des pièces d'artillerie au sommet de la tour

liques et les Ottomans pour le contrôle du Mare Nostrum. Comme c'était le cas pour d'autres territoires et d'autres états, le commerce génois allait jusqu'en Mer Noire. La Sérénissime y possédait territoires et comptoirs, qu'elle protégeait également par des tours. « Bien qu'on ait souvent affirmé que la chute de Rhodes, reprise aux moines soldats de l'ordre des Hospitaliers en 1522, marquait le début de l'avancée ottomane en Méditerranée, remarque Jean-Baptiste Mary, la chute de Tunis en 1574 - reprise à l'Empire espagnol - a réellement scellé leur présence dans le bassin occidental. La bataille de Lépante en 1571, remportée par la Sainte Ligue, n'avait provoqué qu'un répit relatif. »

Si le rôle des tours a été précisé, la question des modes de communication subsistait. Faisait-on réellement des feux à leur sommet ? Et à partir de quand le culombu a-t-il été utilisé ? « Il existe de nombreuses idées préconçues, qui persistent et dont l'origine est souvent méconnue. Elles ont émergé avec Joseph de Fréminville et André Touranjon au début du xx<sup>e</sup> siècle, lorsqu'ils ont suggéré que les tours servaient de télégraphe à signaux pour avertir les habitants de l'approche de l'ennemi, en utilisant le son de la conque marine [colombo] pendant le jour et des feux pendant la nuit, et que ces tours étaient financées et entretenues par la population locale. Cependant, mes observations archéologiques et historiques - menées dans le cadre d'opérations déclarées et en collaboration avec Astrid Huser de l'Inrap\* - ont remis en question cette conception. Sur le plan archéologique, aucune trace de rubéfaction du sol n'a été constatée sur les plateformes des tours étudiées. Sur le plan historique, l'examen d'archives inédites que j'ai pu consulter entre 2019 et 2020 et la révision de documents d'archives connus ont également remis en question cette idée. On peut déduire le mode de communication en se basant sur des textes indiquant quelle était la mission des tours : surveiller une zone maritime spécifique et communiquer avec les navires dans leur sec-

teur. L'absence de marques de brûlure sur le sommet s'explique par le fait que ce sommet servait à la surveillance, à la collecte des eaux de pluie, au placement d'artillerie, de munitions et de poudre à canon. Il était donc impossible d'y allumer un feu. L'utilisation de signaux de fumée par la cheminée était quant à elle soumise aux conditions climatiques et à la disponibilité de bois sec. L'émission de fumée inattendue ou l'absence de signal pouvaient poser de sérieux problèmes. En revanche, les textes font référence à l'utilisation d'un moyen sonore, efficace de jour comme de nuit. L'utilisation de l'artillerie ou d'armes à feu autorisait cette forme de communication, permettant d'alerter un bateau pour qu'il lève son pavillon ou pour signaler la présence de navires ennemis à tout moment et dans toutes les conditions. Lorsque le budget alloué aux tours a fortement diminué, au xviii<sup>e</sup> siècle, une solution a été trouvée avec l'utilisation du « culombu », également appelé « lumaga marina » dans les textes. C'était un moyen sonore moins coûteux que l'utilisation régulière de poudre à canon qui, par ailleurs, était souvent volée dans les tours en raison du manque d'entretien. »

Quant à leur implantation, c'est lors de la dernière vague de construction que certaines ont été placées de façon à pouvoir communiquer entre elles. « Les textes indiquent clairement que cela se faisait dans le but de vérifier si tout se passait bien, à un moment précis de la journée. De plus, ils précisent que les tours surveillaient la mer, pas les villages. Leur emplacement était soigneusement choisi en fonction de la topographie maritime riche de la région, et l'inter-visibilité n'était que le résultat de cet emplacement et non d'une intention particulière. À ce sujet, l'étude des textes anciens a permis d'apprendre que le réseau des tours était souvent complété par des points de surveillances tenus par des gardes armés. » Concernant le dernier raid « barbaresque » sur l'île, un texte documenté le situe le 3 septembre 1786. ■ Claire GIUDICI

\* Institut national de recherches archéologiques préventives.



Photo Annalivia Giovannetti

EPIDÉMIE DE FIÈVRE CATARRHALE

## « L'ÉTAT NE PREND PAS SA PART DE RESPONSABILITÉS »

**Lors de la séance de questions orales** du 30 novembre 2023, Saveriu Luciani, conseiller territorial d'Avanzemu, s'est inquiété de la résurgence de la fièvre catarrhale en Corse. « Déjà en novembre 2022, survenait une recrudescence de la maladie constatée en Sardaigne », a-t-il rappelé en déplorant qu'en octobre dernier de premiers cas de fièvre catarrhale ovine aient été détectés en Corse. « Sa progression est plus que préoccupante », a-t-il insisté en détaillant les trois demandes essentielles formulées par la profession : « la prise en compte à 100 % par l'État des vaccins, la prise en charge par l'État de l'indemnisation de la mortalité et dans une certaine mesure de la morbidité, l'engagement de l'État sur un plan sanitaire de la filière ». En outre, dans un récent « communiqué d'alerte sur la situation de la filière laitière », l'Interprofession laitière ovine et caprine de Corse « confirme la progression de l'épizootie avec des cheptels pratiquement décimés un peu partout en Corse ». C'est donc « Tout un pan de de l'élevage et de la production corses » qui est désormais menacé de disparition, alerte-t-il en demandant à l'Exécutif : « Quelles sont vos propositions, vos pistes d'action et votre rapport à l'État ? » Pour Dominique Livrelli, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc) « l'État ne prend pas sa part ni ses responsabilités face à l'épidémie de fièvre catarrhale. Les réponses de l'État n'ont pas été à la hauteur ni des attentes ni des enjeux. En effet, l'État doit répondre présent dans l'accompagnement de cette crise sanitaire et ses conséquences sur les élevages, conséquences dues à l'introduction d'un nouveau sérotype présent sur le continent mais pour lequel la Corse était encore indemne jusqu'en septembre ». En outre, il regrette qu'au détour d'une question du sénateur Panunzi au Sénat, le gouvernement ait fait savoir que de nouveaux sérotypes circulent, ce qui pour le président de l'Odarc « démontre le manque de transparence dans la gestion de cette crise, mais également dans la gestion du sanitaire en Corse. Il est impératif que nous améliorions nos compétences en la matière en élargissant le pôle de recherche agronomique de l'Odarc à Altiani, en y intégrant une dimension en partenariat avec les professionnels, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'Université et l'Institut d'élevage ». Et, ajoute-t-il, « Un volet sanitaire sera bien intégré au projet agricole en lien avec le processus d'autonomie car nous le voyons à chaque nouvelle crise et au-delà du caractère régalien que revêt cette compétence, il n'est plus possible de continuer ainsi en étant ni protégés, ni informés, ni même considérés ». ■ Juliette CASANOVA

PATRIMOINE

## LA MUE DE LA CATHÉDRALE D'AJACCIO SE POURSUIT

**L'élue ajaccienne d'Un Soffiu Novu**, Christelle Combette, a interrogé l'Exécutif sur les travaux de réfection de la cathédrale d'Ajaccio lors de la séance de questions orales du 30 novembre. Rappelant que l'édifice est « la seule cathédrale de France à ne pas être gérée par l'État puisque depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 janvier 2022, elle fait partie intégrante du patrimoine de la Collectivité de Corse », la conseillère territoriale de droite a souligné : « C'est en quelque sorte la vitrine de la foi insulaire, mais aussi de l'aptitude d'une collectivité d'envergure régionale à conserver et à rénover son capital culturel. En début d'année, 10 millions d'euros ont été actés et sont prévus en autorisations de programme dans le budget de la CdC. Une somme importante destinée à la réfection d'ensemble de la bâtisse, à la restauration des œuvres et des vitraux, à l'éclairage, l'installation électrique, etc », a-t-elle posé en pointant toutefois « des actions qui pressent plus que d'autres » comme « des besoins impérieux liés à l'éclairage intérieur de la cathédrale qui ne peuvent pas attendre des mois ou années. Sans modifier le prévisionnel financier ni le calendrier de réalisation établi sur 8 années qui font consensus, serait-il possible de distinguer assez rapidement, en semaines, les travaux d'urgence de ceux de restauration classique avec l'objectif de prioriser et de commencer ceux qui pressent ? » En réponse, Antonia Luciani, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine, a indiqué que cette restauration de la cathédrale d'Ajaccio étant « l'un des plus importants projets patrimoniaux actuellement menés en Corse » la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration générale « a été confiée à un groupement d'un très haut niveau de compétences dirigé par l'architecte en chef des monuments historiques » afin d'achever la restauration et l'aménagement intérieur de la cathédrale sur les huit prochaines années. « Parallèlement à ces interventions lourdes sur le bâtiment, des actions ponctuelles mais définies comme prioritaires et ne pouvant attendre la mise en œuvre de la restauration générale ont été anticipées, hiérarchisées et engagées depuis 2021 » et chaque année un budget est dédié « aux travaux urgents de manière à pouvoir pallier les imprévus inhérents aux édifices patrimoniaux et à garantir la meilleure réactivité en termes de réalisation d'interventions ». Antonia Luciani a encore précisé que des réunions sont régulièrement organisées avec le clergé et l'évêché dans cette optique et que des « interventions prioritaires ont été définies » comme l'amélioration de l'éclairage de la nef qui doit intervenir en décembre, le remplacement des chaises actuelles par des bancs neufs et la réfection partielle des soubassements dans l'angle Nord-Est du transept. ■ JC





## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 04.12.2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** PoVo Creation

**Forme :** SAS

**Capital :** 5000 euros

**Siège social :** 8, rue Giudice de Cinarca, Immeuble Marchetti, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** ARTICLE 4 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet : Commerce de fournitures de mercerie et couture.

- L'exploitation de fonds de commerce de mercerie : l'achat/vente de fils, laine, tissu et autres articles de mercerie, la création et la vente d'objets de décoration et textile, la réalisation de broderie, retouche, confection et réparation textile, l'organisation d'ateliers créatifs et de cours de couture, la réparation et la vente de machines à coudre et l'affûtage.

- Toutes prestations connexes ou annexes au susdit objet social ou permettant d'en faciliter la réalisation.

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, d'acquisition, de location, de prise en, location gérance de tous fonds de commerce ou d'établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous les procédés et brevets concernant ces activités.

**Durée :** 99 années

**Président :** Peggy CARNEL épouse LHUILLIER, demeurant à Hameau de GIALLA, 20137 San-Gavino-di-Carbini

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 16/11/2023, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :** SPLAQ

**Siège Social :** 1, rue Borgo - 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter.

Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. CULIOLI Pierre, 1, rue Borgo - 20137 Porto-Vecchio

**Cession d'actions :** Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

**Exercice du droit de vote :** Une action égale une voix

**Conditions d'admission aux assemblées :** Être actionnaire

**Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 28 novembre 2023, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination sociale :** NOCE

**Siège social :** Biguglia [20620], route d'Ortale - Centre Commercial l'Atrium.

**Durée :** 30 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

**Capital social :** 500,00 Euros.

**Gérant :** Madame Emilie DELAMARE-ABBENANTI demeurant à BIGUGLIA [20620] - route d'Ortale - Centre Commercial l'Atrium.

**Cession des parts :** Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COTI-CHIAVARI [20138], du 27 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** SCI PORTICCIO

**Siège social :** Lieu-dit Sila - 20138 Coti-Chiavari

**Objet social :**

- L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- La mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ;

- La gestion de patrimoine immobilier ;

- La détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ;

- L'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet ;

- Eventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un [ou plusieurs] associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Christian, Gilbert DESOLE-MILIANI, demeurant Lieu-dit Sila - 20138 Coti-Chiavari ; Monsieur Ludovic, Jean SANDOLO, demeurant Lieu-dit Pastrecciarella - 20167 Alata,

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 05

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

DILENILE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 12, Montée St-Jean

20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 28/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** DILENILE

**Siège social :** 12, Montée St-Jean, 20090 Ajaccio

**Objet social :** L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** Mme Sophie BARTOLI demeurant 12, Montée St-Jean, 20090 Ajaccio

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2023, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée ;

**Dénomination sociale :**

S.A.S L.D Gardiennage ;

**Durée :** 99 ans ;

**Siège :** 18, Résidence Plein Soleil, 20118 Vico.

**Capital :** 1000 Euros

**Objet :** La Société a pour objet en France et à l'Étranger : La société a pour objet,

en France et dans tous pays :

- L'achat, la vente, la location, l'entretien, la réparation, la maintenance de bateaux, voiture, motos, avec promenades accompagnée, matériel de vacances,

- L'entreposage, le gardiennage de tous biens mobiliers, location de bâtiment et de box,

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

**Président :** Est Madame Léa Di Giovanni née le 20 septembre 2000 à Ajaccio de nationalité française demeurant 18, Résidence Plein Soleil - 20118 Vico.

**RCS :** Ajaccio.

Pour avis,

N° 07



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris

Route de L'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 30/11/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** LBG

**Forme :** Société Civile

**Siège :** Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1.194.130 €, dont 140 € en numéraire et 1.193.990 € en nature, par apport de 24 parts sociales de la société «SCI EDOUARD» et de 125 parts sociales de la société «BOTTI ET FILS»

**Objet :** La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales

**Cession de parts :** Les cessions entre associés et au profit des ascendants ou descendants sont libres. Les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Gérant :** Monsieur Mathieu BOTTI, demeurant Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

**Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.**

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 27/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MG EVENTS

**Siège :** Chez Mme Anna GERMAIN, Résidence Le Bastio 2, Bâtiment 3, route du Village, 20600 Furiani

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 400.000 euros

**Objet :** Evénementiel, organisation d'événements récréatifs, festifs, de réception. Organisation d'activité et de sorties récréatives,

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** La société MG INVEST, ayant son siège social Chez Mme Anna GERMAIN, Résidence Le Bastio 2, Bâtiment 3, 20600 Furiani, immatriculée au RCS Bastia 909 008 674, représentée par M. Mickael GERMAIN, Président,

**La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.**

Pour avis,

Le Président.

**AG ELECTRICITE**

Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Miluccia  
20113 Olmeto

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée de OLMETO du 01/12/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** : AG ELECTRICITE

**Siège** : Lieu-dit Miluccia, 20113 Olmeto

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Entreprise générale d'électricité ; Installation et entretien de bornes de recharge électrique pour véhicules ; Réalisation de toutes installations de climatisations, ventilation, chauffage, panneaux photovoltaïques ainsi que l'assistance technique et la maintenance desdites installations.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : M. Guillaume ANDREANI, demeurant Lieu-dit Miluccia, 20113 Olmeto

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Eccica-Suarella du 28/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : SSC INVEST

**Siège social** : Lieu-dit Bartoletto - Saint-Jean de Pisciatello - 20117 Eccica-Suarella

**Objet social** : L'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune d'Eccica-Suarella ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain d'immeubles ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 2.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : M. Christophe, René, Marino NAM, demeurant Lieu-dit Bartoletto - 20117 Eccica-Suarella

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**SAS ATP**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO [20167] du 1er septembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : SAS ATP

**Siège social** : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

**Objet social** : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tout ou partie d'immeubles bâtis ou non bâtis, situés en Corse.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Madame Delphine ROCCA, née ORSONI, demeurant Place de l'église, 20129 Bastelicaccia

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas, par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 23/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : GENTLEMENS BARBERS & CORP

**Objet social** : L'activité de coiffeur-barber, ainsi que la vente de produits et accessoires liés à cette activité. À ce titre, la société pourra notamment : Proposer des services de coiffure et de barbering, incluant la coupe de cheveux, le rasage, l'entretien de la barbe, le coiffage, et tout autre service connexe. Vendre des produits de soin capillaire, des produits pour la barbe, des produits de coiffage, des accessoires de coiffure, des produits cosmétiques, des articles de parfumerie, et tout autre produit ou article lié à l'activité de coiffeur-barber. Fournir des conseils et des recommandations personnalisés aux clients en matière de soin capillaire, de style de coiffure, et d'utilisation des produits vendus. Organiser des événements, des ateliers, des démonstrations, et des formations liés à l'art de la coiffure et du barbering. Développer et commercialiser sa propre gamme de produits de soin capillaire et de coiffage sous une marque propre ou sous licence.

**Siège social** : Résidence Savanna, Route du Vazzio, Lieu-dit La Confina, 20090 Ajaccio.

**Capital** : 1000

**Durée** : 99 ans

**Président** : M. LATTE Lucas, Gaëtan, demeurant Résidence Savanna, Route du Vazzio, Lieu-dit La Confina, 20090 Ajaccio

**Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Clause d'agrément** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

**BC**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lot Suarticcia Pirelli  
20144 Zonza

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte-Lucie-De-Porto-Vecchio du 23 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : BC

**Siège** : Lot Suarticcia Pirelli, 20144 Zonza

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : La restauration sur place, la vente de plats à emporter ou à livrer, la vente de boissons, avec ou sans alcool.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Madame TOURSCHER Cassandra Joséphine, demeurant Lieu-dit Spinella, 20169 Bonifacio

**Directeur général** : Monsieur PINNA Bastien, demeurant I Pirelli - Suarticcia - 20144 Sainte-Lucie-De-Porto-Vecchio

**La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE****SUR PLACE OU PAR TELEPHONE****AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 09/11/2023, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : ARKE OPC

**Objet social** : Ordonnancement, pilotage et coordination de travaux

**Siège social** : Lieu-dit Signoria - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

**Capital** : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S.** : Bastia.

**Président** : Monsieur Kevin LAVIGNE demeurant Lieu-dit Signoria - Route de Pietramaggiore à Calvi.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 23/10/2023, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : ISULENZA

**Objet social** : Vente au détail de bijoux fantaisie, coutellerie, prêt à porter, accessoires de mode, cadeaux, souvenirs.

**Siège social** : 33, rue Paoli - 20220 l'Île-Rousse. **Capital** : 1 €.

**Durée** : 70 ans.

**R.C.S.** : Bastia

**Président** : Monsieur Marc TAPIAS demeurant 6, boulevard Wilson à Calvi.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2023, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée ;

**Dénomination sociale** :

«BOSS INVESTISSEMENT» ;

**Durée** : 99 ans ;

**Siège** : ZI Tavarìa - 20110 Propriano ;

**Capital** : 10.000 Euros

**Objet** : La Société a pour objet en

France et à l'Etranger :

- L'activité de marchand de biens,

- La promotion immobilière,

- L'activité de lotisseur,

- Les activités d'agence immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière et administrateur de biens,

- L'étude, la conception et la réalisation de plans et dessins destinés à toutes les opérations immobilières,

- La construction, la vente, la commercialisation, la décoration de maisons individuelles, la rénovation et la restructuration immobilière, la vente et l'installation de mobiliers et matériaux de décoration, l'aménagement de l'environnement par la création et l'entretien de jardins, l'installation de piscines, la pose de clôture,

- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuent à sa réalisation.

La société peut agir tant en France qu'à l'Etranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

**Président** : L&M Société par Actions Simplifiée, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio sous le numéro 538 518 937, représentée par son Président M. Jérémie LEANDRI.

**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Biguglia du 09/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : LES CONSTRUCTIONS FABRI

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Capital** : 2000 €

**Siège social** : Route du Village, Lieu-dit Funtana di Frati, 20620 Biguglia

**Objet** : La maçonnerie générale charpentes, rénovation, tous travaux de second œuvre, piscine et toutes opérations commerciales et financières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Durée** : 99 ans

**Président** : M. FABRI Jean-Louis et M. FABRI Gino, demeurant à Route du Village, Lieu-dit Funtana di Frati, 20620 Biguglia

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 18



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
222, Bd St Germain - 75007 Paris  
Route de l'Ospedale  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 06/11/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** CASA RIBBA  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège :** Immeuble Trinit'Alba - 20137 Porto-Vecchio

**Capital :** 1000 € en numéraire

**Objet :** L'exploitation d'une résidence de tourisme, sans vente de boissons alcoolisées, ainsi que toutes prestations de locations meublées assorties de prestations para-hôtelières.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales

**Cession d'actions :** Les cessions entre associés sont libres. Les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

**Président :** Monsieur Martin, Dominique, Louis PIETRI, demeurant Pont de l'Oso, 20170 San-Gavino-Di-Carbini.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION GERANT

N° 19



**HEXA BOAT LIGHT**  
Au capital de 500 euros  
Siège : Res de la Mer  
Bâtiment L - Route de MO  
20220 L'Île-Rousse - France  
RCS Bastia 900 070 657

## DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Suivant l'assemblée générale en date du 08/11/2023, il a été pris acte de la démission de Mme Marie-Lenaig AIRAULT, demeurant 3 B, Impasse André Masson, 34200 Sète en tant que Co-gérant. Avec effet au 09/11/2023. De ce fait Mr Servan AIRAULT reste seul gérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La gérance.

N° 20

## AVIS

Par AGE du 25/11/2023, la SARL Grimaldi, au capital de 7622,45 euros siège social : Quartier Poretta, rue Commandant Quilici, 20137 Porto-Vecchio inscrite au RCS Ajaccio n°382 458 172, nomme M. ACQUAVIVA Jean Luc, Santa Lucia di Mercurio, 20250 Corte, Gérant en remplacement de Mme Acquaviva Clara à compter du 25/11/2023.

N° 21

**SCI DES PERRATS**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 43.738.00 €  
Siège social : Lieu-dit Banasco  
20260 Calvi  
424 484 764 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2023, il résulte que :

Madame Madeleine BECOUSE étant décédée, Madame Brigitte LAVRILLAT née BECOUSE demeurant 22, chemin de Rennemoulin, 78390 BOIS D'ARCY et Monsieur Henri BECOUSE demeurant 6, rue du Château, 1800 SAINT QUANTIN DE RANCANNE sont nommés Co-Gérants de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.



N° 22

## PARA CITEA

SARL au capital de 22.500 euros  
Siège social : Route Nationale  
Centre Commercial Casino  
20260 Calvi  
511 744 252 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M Gilbert MATTEI de ses fonctions de Gérant à compter du 01/11/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de Cogérants M. Jean-François HYVERNAUD et Mme Victoria MATTEI, sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

## POLI SLAVEZ FUNERAIRES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Morta, Quartier U Fragnu  
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo  
887 481 703 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérant Andrée SLAVEZ épouse POLI, demeurant Morta, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO, pour une durée illimitée à compter du 14 novembre 2023.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

## AVIS

Par AGE du 25/11/2023, la SARL AFAC MAIN COON, au capital de 500 euros siège social : 3, rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio inscrite au RCS Ajaccio n° 788736726 nomme M. ACQUAVIVA Jean Luc, Santa Lucia di Mercurio, 20250 Corte, Gérant en remplacement de Mme Acquaviva Clara à compter du 25/11/2023.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 25

### FAVONE PLONGEE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Office du Tourisme  
LDT Côte des Nacres - RN 198  
Solenzara - 20145 Sari-Solenzara  
503 531 469 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE

Monsieur Jean-Claude MALERBA, demeurant route de l'aéroport à LUCIANA [20290], Président et Associé unique de la Société FAVONE PLONGEE, Aux termes des décisions de l'associé unique l'associée unique en date du 21 novembre 2023 :

Le siège social a été transféré à Lieu-dit Mezzana, 210, route du Collège à LUCIANA [20290], à compter du 21 novembre 2023.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 503 531 469 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

L'article 3 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio,

Pour avis,

N° 26

### STUDIO RENOSO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
41, chemin Di Prati San Biaggio  
20090 Ajaccio  
909 344 129 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2023, le Président de la société par actions simplifiée STUDIO RENOSO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 41, chemin Di Prati San Biaggio, 20090 AJACCIO au 5A, Lotissement Gabriella, 20167 ALATA et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27

### DISTRICT MOTORS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Bd Louis Campi  
20090 Ajaccio  
919 194 175 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 novembre 2023, il résulte que :

- Monsieur Yohann VIGILENTI, demeurant Piscia-Rossa, 12, Chalonu, 20167 APPIETTO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-François PIETRI, démissionnaire. L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Jean-François PIETRI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Yohann VIGILENTI.

Pour avis, Le Président.

N° 28



**Maître Bernadette CESARI**  
Notaire  
1, Avenue Hyacinthe Quilichini  
20100 Sartène

## INSERTION LEGALE

## MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte de DONATION DE PARTS SOCIALES reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE [Corse du Sud], 1, avenue Hyacinthe Quilichini, le 30 octobre 2023 enregistrée le 9 novembre 2023, volume 2023N, numéro 586, a été constatée la modification suivante des statuts de la Société SCI SAN DAMIANU :

\* Ancienne mention - Article 7

CAPITAL SOCIAL :

« Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE FRANCS (10.000 Frs) Représentant une contre valeur égale à 1524,49 Euros.

Il est divisé en CENT PARTS (100) de CENT FRANCS (100 Frs) chacune attribuées aux associés, savoir :

A Monsieur Jean-Pierre MURIANI QUARANTE NEUF PARTS (49) numérotées de 1 à 49, ci.....49 PARTS  
A Monsieur Markus MAURER CINQUANTE ET UNE PARTS (51) numérotées de 50 à 100, ci.....51 PARTS  
MONTANT TOTAL DES PARTS EGAL AU CAPITAL SOCIAL.....100 PARTS ».

\* Nouvelle mention - Article 7

CAPITAL SOCIAL :

« Le capital social est fixé à la somme de MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTIMES (1524,49 EUR) et est divisé en CENT (100) parts de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

\* Monsieur Jean-Pierre MURIANI - L'usufruit de 48 parts sociales, numérotées de 1 à 48,

- La pleine propriété de 1 part sociale, numérotées 49,

\* Monsieur Pierre-Marie MURIANI La nue-propriété de 16 parts sociales numérotées de 1 à 16,

\* Mademoiselle Lesia MURIANI La nue-propriété de 16 parts numérotée de 17 à 32,

\* Mademoiselle Marie MURIANI La nue-propriété de 16 parts, numérotées de 32 à 48,

\* Monsieur Markus MAURER La pleine propriété de 51 parts numérotées de 50 à 100 ».

Pour avis, Le notaire.

N° 29

### DRYWALL-CORSE

SAS au capital social de 1000 Euros  
Siège social : Villa Nona  
Lieu-Dit Pascialella  
Ste-Lucie-de-Porto-Vecchio  
20144 Zonza

## MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 17/11/2023 l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social à : Tous travaux immobiliers comprenant notamment la construction, l'agencement et la rénovation de tous bâtiments et ce comprenant tous corps de métiers d'une entreprise générale. L'étude, la réalisation et l'entretien des jardins, piscines et terrains de sports de toute nature. Le reste sans changement.

Pour avis.

N° 30

**JO & JO**

SARL au capital de 8000  
Siège social : 58, Cours Napoléon  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 448 439 331

Par décision du 25 septembre 2023, l'AGE a adopté les modifications suivantes :

Le siège social a été transféré de : 58, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio au 3, Rue Docteur Versini, 20000 Ajaccio.

L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence ; le reste de l'article restant inchangé.

Il a été décidé d'étendre et de modifier l'objet social aux activités suivantes :

**Ancienne mention :** La commercialisation de tous vêtements ainsi que tous articles de chemiserie, lingerie, chaussures, articles chaussants et accessoires de mode, bijoux, prêt à porter masculin, féminin et pour enfants.

**Nouvelle mention :** La commercialisation de tous vêtements ainsi que tous articles de chemiserie, lingerie, chaussures, articles chaussants et accessoires de mode, bijoux, prêt à porter masculin, féminin et pour enfants, sous-vêtements, maillots de bain, articles de plage, chapeaux, sacs, maroquinerie, lunettes, équipement de la personne, parfums, maquillage, cosmétiques, produits pour le corps, équipement de la maison, articles de décoration.

L'article 2 des statuts relatif à l'objet social a été modifié en conséquence ; le reste de l'article restant inchangé.

Mr MEYER Jean-Charles résidant Colines du Scudo, Lot 33, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, demeure Gérant de la société. Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 31

**DONATION DE TITRES**

Société par Actions Simplifiée  
**OLISTE**  
Siège social à Ajaccio (20090)  
6, Lotissement Stiletto  
Zone Industrielle du Stiletto  
RCS Ajaccio N°842 485 286

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Dominique SUZZONI, notaire associé d'un Office Notarial « L'Office du Cours » situé 7, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, le 22/11/2023,

PAR : Monsieur François Yves DESJOBERT, et Madame Annick Michelle BACLE, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) résidence SANTA LINA Le Marinella A,

A : Monsieur Olivier Guy DESJOBERT, époux de Madame Fiorella MORRA, demeurant à AJACCIO (20000), Résidence SANTA LINA, Marinella B,

Et Monsieur Stéphane Jacques DESJOBERT, époux de Madame Martine BIANCHINI, demeurant à AJACCIO (20000) Résidence Santa Lina, Parc Fiorella, Bâtiment E, Route des Sanguinaires,

DE LA NUE-PROPRIETE de 500 parts non numérotées de la SAS OLISTE.

Les 1500 actions de la SAS sont désormais réparties ainsi :

- à Monsieur et Madame François DESJOBERT : 500 actions en usufruit ;

- à Monsieur Stéphane DESJOBERT : 500 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété ;

- à Monsieur Olivier DESJOBERT : 500 actions en pleine propriété et 250 actions en nue-propriété.

Pour avis, Le notaire.

N° 32

**SAS FARELYA**

SAS au capital de 1000 Euros

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES  
TEXTE DES RESOLUTIONS  
PROPOSEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 28 OCTOBRE 2023**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 Octobre 2023.

La collectivité des associés a décidé : Résiliation du contrat de location gérance.

La location-gérance du fonds de commerce de fabrication et vente de PIZ-ZAS, sis Rue du Juge FALCONE, 20200 BASTIA consentie par acte sous signature privée en date du 05 Mars 2023 à Bastia par : Monsieur Gérard Daniel Joseph VOILLEMIEUR demeurant à BASTIA, Et la Société S.A.S. Farelya, société par actions simplifiées au capital de 1000 Euros, et ayant son siège social situé :

Rue du Juge Falcone, 20200 BASTIA, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro : 949 207 013.

A pris fin à la date du 31 Octobre 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la société où domicile a été élu à cet effet.

\* Extension de l'objet social : En conséquence, de la seconde résolution, l'article 02 «Objet Social» des statuts a été modifié comme suit :

\* ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL  
L'exploitation d'un fond de commerce de restauration, fabrication et vente de pizza, boissons non alcoolisées, restauration type rapide.

Le reste de l'article demeure inchangé.

\* Transfert du siège l'objet social : - à décidé de transférer le siège social au : 03, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia, et ce à compter du 01 Novembre 2023.

- à décider de fermer l'ancien siège social qui était situé : Rue du Juge Falcone, 20200 Bastia, et ce à compter du 01 Novembre 2023.

\* ARTICLE N° 4 - SIEGE SOCIAL.  
Le siège social est fixé : 03, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA. Le reste de l'article demeure inchangé. Modifications seront faites au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 33

**ALTAGNA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 375.750,00 Euros  
Siège social :  
Aéroport de Bastia Poretta  
20290 Borgo  
342.377.637 RCS Bastia

En date du 15 novembre 2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, la société ARIA PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé Résidence les Calanques, Route des Iles Sanguinaires, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 892.022.971, représentée par son Directeur Général Délégué, la société OPADVICE, elle-même représentée par son Président, M. Bastien.

Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidence.

N° 34

**CORSICA NET**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000,00 €

Siège social : Imm Pauline Bonaparte  
Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio  
450 075 692 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2023, il résulte que les associés ont décidé le transfert du siège de la société et la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2023, de Immeuble Pauline Bonaparte, Rue Nicolas Peraldi, 20090 AJACCIO à 11 Avenue Maréchal Juin, Résidence des Fleurs, Immeuble Les Bleuets, 20090 AJACCIO.

La transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

**FORME :** société par actions simplifiée

**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :**

**Président :**

- Monsieur Laaziz AZOHRH, demeurant Appartement 14, Chemin d'Erbajolo, 20090 AJACCIO.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 35

**CABINET VETERINAIRE DE FOLELLI**

Société d'Exercice Libéral  
à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Résidence Bonaparte  
20213 Penta-di-Casınca  
487 977 373 R.C.S. Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes de la décision de l'associée unique en date du 27/11/2023 :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient OMNIA VET à compter du 27/11/2023.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention :** CABINET VETERINAIRE DE FOLELLI.

**Nouvelle mention :** OMNIA VET.

- Monsieur Matteo ORSI, demeurant Résidence Alzete 2 - Entrée 203 - Route de Prunete - 20221 Cervione, a été nommé en qualité de Co-gérant pour une durée illimitée à compter du 27/11/2023.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 36

**AVIS**

Le 2 novembre 2023 par décision de l'associé unique, le président de la société "Lorenzoni Fer et Métaux", société par actions simplifiée à associée unique au capital de 20.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 839 029 121, siège social rue René Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio, a nommé la première Directrice Générale de la Société : Madame Stella Lorenzoni, domiciliée rue René Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio, à compter du même jour, avec pouvoir d'engager la société.

N° 37

**VPC INGENIERIE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route Impériale  
Ld Campo Quadrato, 20620 Biguglia  
904 720 596 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2023 :

La dénomination sociale a été modifiée et devient KALLISTECHNIQUE à compter du 1er février 2023.

En conséquence, l'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention : VPC INGENIERIE

\* Nouvelle mention : KALLISTECHNIQUE Monsieur Antoine PETRIGNANI, demeurant Campo Quadrato à BIGUGLIA (20620), a démissionné de ces fonctions de Directeur Général à compter du 7 novembre 2023. Il ne sera pas remplacé. L'article 43 des statuts est modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 38

**GIA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Cisterninu Soprano  
20217 Saint-Florent

Aux termes d'une délibération en date du 8 novembre 2023 à Saint-Florent, Monsieur Gianni BACOU GASPAROTTI, Président associé unique, a nommé en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, Madame Patricia GASPAROTTI, demeurant Les Marines du Soleil - BP31 - 20217 SAINT-FLORENT, pour une durée illimitée.

Pour avis,  
La Présidence.

N° 39

**MAVA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 152,45 Euros  
Siège social : Lieu-dit Sainte-Anne  
20217 Saint-Florent  
378 949 762 RCS Bastia

Le 06/02/2009, l'AGE a décidé de prolonger la durée de la Société de 99 ans à compter de l'expiration de la durée initialement prévue. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Bastia.

N° 40

**CABINET RIGHETTI**

Société Civile  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Route d'Orezza  
Folelli - 20213 Penta-Di-Casınca  
977 711 159 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 21 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**ARIA PARTICIPATION**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Résidence les Calanques  
Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio  
892.022.971 RCS Ajaccio

En date du 31 octobre 2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, la société OP ADVICE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 229, Rue Saint Honoré - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911.383.156, représentée par son président, M. Bastien ROLLAND en tant que représentant permanent personne physique. Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.

**EXTRAIT DE JUGEMENT**

N° 42

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

02 Système [SASU]

4, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia  
Activité : Traitement des eaux usées et eaux potables. Construction d'unités d'eau potable et d'assainissement. Travaux de terrassement.

RCS Bastia : B 832 457 436, 2017 B 693  
Date de cessation des paiements : 01/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

N° 43

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Allegrini Jean-Louis

Algajola

20220 Ile-Rousse

Activité : Restaurant

RCS Bastia : A 319 131 959, 2005 A 793

Date de cessation des paiements :

18/04/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

Nexus Smart SAS]

6, Rue de Casabianca  
Chez Marc Simeoni Consulting  
20200 Bastia

Activité : La conception, la fabrication, le développement, la commercialisation et l'exploitation d'objets connectés, de collecteurs de déchets intelligents indoor et Outdoor, par la vente, la location, ou en exploitation directe ; La collecte, l'achat et la vente des objets et déchets collectés.

RCS Bastia : B 812 801 710 - 2015 B 397

A confirmé comme Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

N° 45

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Maurer Remi - Hameau de Agheri  
20242 Pietrosio

Activité : Ingénierie études techniques  
Immatriculé au Registre des métiers :  
434 484 754

Date de cessation des paiements :

30/10/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

N° 46

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Bati France Immo [SARL]

Immeuble Imhotep

13, Lieu-dit Arbuçetta, 20620 Biguglia  
Activité : Activité de construction et rénovation de tous type de bâtiments

RCS Bastia : B 849 945 316, 2019 B 207

Date de cessation des paiements :

29/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Hiya [SAS]

Maison du Parc Technologique  
20600 Bastia

Activité : La conception, la réalisation, l'animation, l'exploitation et la commercialisation de sites Internet et d'applications de tous types.

RCS Bastia : B 813 935 988, 2018 B 603

RCS Paris

Date de cessation des paiements :

03/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

N° 48

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

La Plage du Clos Santini [SARL]

Morta-Majo

BP 05 - C/O Clos Santini

20253 Patrimoine

Activité : Restauration débit de boisson événementiel

RCS Bastia : B 837 923 390, 2018 B 242

Date de cessation des paiements :

01/11/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI]15, boulevard du Général de Gaulle  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA &amp; BENEDETTI, Greffier.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 49

**BISTROTECA**

SASU au capital de 3000 €

Siège social : 4, Avenue Jean Nicoli  
20250 Corte

831 463 351 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 20/11/2023, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Pierre LORENZI demeurant 4, RUE DU PROFESSEUR SANTIAGGI, LUBIACCE, 20250 CORTE, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.  
Modification au RCS de Bastia.

**Raison sociale : TERMOCLIMA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Casatorra

Imm. Zanetti - 20620 Biguglia

RCS de Bastia : 878 734 243

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. ZANETTI Nicolas, demeurant à Casatorra, Imm. ZANETTI, 20620 BIGUGLIA pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Casatorra, Imm. ZANETTI, 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 51

**RESTAURANT LE SOLEIL LEVANT**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : RN 198

Camping Soleil Levant

20221 Santa Maria Poggio

Siège de liquidation :

RN 198, Camping Soleil Levant

20221 Santa Maria Poggio

RCS Bastia 900 018 276

Aux termes d'une délibération en date du 30 Novembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour le 30 novembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Olivier POLI, demeurant Avenue de la Libération, 20600 Bastia pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Camping Soleil Levant, 20221-SANTA MARIA POGGIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**SCA CHJUSELLA**

Société Civile d'Attribution

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld Isoloto

Capo Di Lecci - 20137 Lecci

**Siège de liquidation :** Ld Isoloto

Capo Di Lecci 20137 Lecci

889 037 289 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/11/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Dominique LECA, demeurant Capo di Lecci, lieu-dit Isoloto, 20137 LECCI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé LD ISOLOTO, CAPO DI LECCI, 20137 LECCI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LES 5 CHEMINS**

SCI en liquidation

Au capital de 1000 euros

**Siège de liquidation :**

Lieu-dit Guadella - 20232 Oletta

533 095 733 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Marc GUIFFRIDA, demeurant Résidence U Guadellu, Guadelle, 20232 Oletta, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS**

Par assemblée du 31 mai 2023, les associés de la société A.B., société civile en liquidation au capital de 1000 dont le siège de liquidation est 8, rue commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia [822 777 777 RCS Bastia], ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**CELISAR**

SAS en liquidation

Au capital de 1000 €

Siège social : Chez Mr Carotenuto

Villa Funtanella - Chemin Saint-Joseph

20090 Ajaccio

**Siège de liquidation :**

Chez Mr CAROTENUTO

Villa Funtanella - Chemin St-Joseph

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 900 303 157

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Lisa CAROTENUTO, demeurant Chez Mr CAROTENUTO - Villa Funtanella - Chemin St Joseph - 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr CAROTENUTO - Villa Funtanella - Chemin St Joseph - 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

**VAREON**

Expert-Comptable à Ajaccio

**CELISAR**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chez Mr Carotenuto

Villa Funtanella - Chemin Saint-Joseph

20090 Ajaccio

**Siège de liquidation :**

Chez Mr Carotenuto - Villa Funtanella

Chemin Saint-Joseph

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 900 303 157

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/10/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Lisa CAROTENUTO, demeurant Chez Mr Carotenuto - Villa Funtanella - Chemin Saint-Joseph - 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

**MAÇONNERIE GENERALE ANTONETTI**

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 €

**Siège de la liquidation :**

Hameau de Tagliatu, [20228] Pino

R.C.S. : Bastia N°897 779 930

L'actionnaire unique Charles ANTONETTI, en date du 30 Novembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et se décharge du mandat de liquidateur, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

**SAS PINSON - EON**

1, rue de Rennes

35360 Montauban De Bretagne

22, Quay Duguay Trouin

35000 Rennes

**Dénomination : SCI MARY**

Forme : SCI société en liquidation

Capital social : 167,69 euros

Siège social : Hameau de Pozzaccio

20138 Coti-Chiavari

350 731 766 RCS d'Ajaccio

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale des associés en date du 10 novembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Patricia BACHELIER demeurant 23 rue Jeanne Jugan, 35000 RENNES et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

**SAS APP**

SAS en liquidation

Au capital de 150 euros

**Siège de liquidation :**

8, Rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

891 837 528 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 31/10/2023, au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Paul, Gilles POGGI, demeurant 8, Rue Maréchal Ornano 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**I LUCE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence 3 C

Route de Calvi, 20220 L'Ile-Rousse

835 161 985 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2023 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27/11/2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Tom COURBE, demeurant Rue de la Forêt 54, 1534 Luxembourg, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Rue de la Forêt 54, 1534 Luxembourg, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de GTC Bastia.

Pour avis,

**LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE****AVIS**

Aux termes d'un acte en date du 30 novembre 2023 à BASTIA, M. Frédéric MA-NAUT demeurant 5, rue Faggiannelli, 20200 BASTIA, a donné en location-gérance à M. Jérémy SANTONI demeurant Res. Rogliano, 20200 BASTIA. Un fonds de commerce de « autre transformation de légumes », comprenant les éléments : atelier de production de tartes, sis et exploité 12, rue des Terrasses, 20200 BASTIA, à compter du 30 novembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de un an, renouvelable 3 fois.

**AVIS**

Suivant acte sous signature privée en date 23/11/2023 à L'Ile-Rousse. Madame Annie Consorti, demeurant 26 Haute Ville, 20260 Calvi.

A donné en location-gérance à : La Société GCA, SARL au capital de 500 euros, Ayant son siège social 27, Haute Ville, A Scola, 20260 Calvi.

Un fonds de commerce de petite restauration, salon de thé, vente de glaces, sis 27, Haute Ville, 20260 Calvi, immatriculé au RCS sous le numéro 379 654 312 RCS Bastia, à compter du 01/01/2024 pour une durée 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

**AVIS**

Le contrat de location gérance de Restaurant sis et exploité RN 198, 20221 Santa Maria Poggio, consenti par acte SSP en date du 04/04/2021, par la SARL Camping Soleil Levant, au capital de 7622 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 402 284 558, représentée par M. Olivier Poli. A : La SAS Restaurant Le Soleil Levant, au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 900 018 276. A pris fin le 30/11/2023 par résiliation amiable.

Pour avis,

N° 64

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le 25 janvier 2024 à 10H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

**SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BELGODERE**

01. - Dans une construction ancienne élevée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles cadastrée section E 487 au lieudit « FONDO » d'une superficie de 03a 74ca

Les biens et droits immobiliers composant :

\* Le lot 1 : trois caves au sous-sol doté Nord

\* Le lot 2 : trois pièces et une terrasse au RDC Qui sont partiellement aménagées en appartement

Avec tout droit dans les parties communes

02. - Et une parcelle attenante cadastrée E 465 au lieudit « ORTO AL FONDO » d'une superficie de 04a 28ca

**LOT UNIQUE****MISE A PRIX : 50.000,00 €**

Avec faculté de baisse du quart, puis du tiers puis de la moitié de la mise à prix initiale immédiatement ou après nouvelle publicité au choix du poursuivant

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mercredi 10 janvier 2024 de 11 h à 12 h par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35, bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

N° 65

**AVIS D'ATTRIBUTION****ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)web : <http://www.odarc.fr>

SIRET 33035573600019

Objet : Revêtements de sols et murs : Construction d'un bâtiment technico-administratif et d'un hangar de stockage de matériel agricole

Référence acheteur : 008/TX/23

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45430000 - Revêtement de sols et de murs

Complémentaires : 45432130 - Travaux de revêtements de sols

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 06/11/23

Marché n° : 008/TX/23

SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 89.492,00 Euros

Envoi le 04/12/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 66

**AVIS DE MARCHÉ**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse

6 rue François Vittori

20600 BASTIA

Tel : 04 95 30.15.50

Mail : [services@oph2c.corsica](mailto:services@oph2c.corsica)Adresse internet : <https://www.oph2c.corsica>

Objet du marché : Acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse avec reprise d'anciens véhicules.

Lot 1 : Achat d'un véhicule utilitaire tôle de taille moyenne avec reprise d'un ancien véhicule.

Lot 2 : Achat d'un véhicule utilitaire tôle de type fourgonnette avec reprise d'un ancien véhicule.

Visite : Les véhicules faisant l'objet d'une reprise peuvent être vus sur site, le vendredi 15 décembre 2023 entre 13h30 et 15h30. Prendre rendez-vous 48h00 avant à l'adresse suivante : [services@oph2c.corsica](mailto:services@oph2c.corsica).

Date limite de réception des offres : 09 janvier 2024 à 12h00

Pour retrouver l'avis d'appel public à la concurrence complet, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur le profil acheteur de l'OPH2C à l'adresse suivante :

<https://oph-corse.e-marchespublics.com>

Date d'envoi à la publication : 05/12/2023.

N° 69

**AJACCIO****EXPERTISE COMPTABLE**

71, Cours Napoléon - 20090 Ajaccio

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSIC'ABRIS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Pole de Suartello - 2, route de Mezzavia - 20090 Ajaccio.

OBJET : La vente et la pose de serres, chalets, abris et aménagements extérieurs. Elle assure également le suivi de chantier. Ces activités comprennent, mais ne sont pas limitées à, la consultation, la conception, l'installation, la maintenance et le service après-vente. La société peut agir pour son propre compte ou en tant qu'intermédiaire.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT : Monsieur Raphael, Bernard, Georges, Luc SOLER, né le 25 mai 1978 à Marseille [Bouches-du-Rhône], demeurant 5, lotissement U Campanile, à Cauro [20117], de nationalité française

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**DERNIERES MINUTES**

N° 67



Notaire

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

[scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)**INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, CRPCEN 20040, le 29 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Mr Jean Louis COSSA, et Mme Natacha Françoise Lucienne ROGOFF, dt à PIEVE [20246], route de la Plaine.

Mr né à LA PORTA [20237] le 28 mai 1955,

Mme née à MENTON [06500] le 2 mars 1969.

Mariés à la mairie de BASTIA [20200] le 26 décembre 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 68

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 01/12/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Tarmini

Forme : [SASU]

Capital : 3000 €

Siège social : 9, Avenue Gérard MARCHE,

20260 Calvi

Objet : DECORATION, aménagements intérieurs, et tous actes divers d'embellissement, artistiques ou au autres

Durée : 36 ans

Président : Joseph GLANCLAUDE, demeurant : 9, Avenue Gérard MARCHE, 20260 Calvi

Immatriculation : La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

N° 70

**PULESTRO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Capo di Lecci

Lieu-dit Isoloto, 20137 Lecci

915 082 606 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

**LYALI BEAUTE**

Route Impériale - Bât 3 - 20600 Bastia

**Tel : 04.95.32.31.87**

- Soins du visage
- Epilation
- Manucure

- Beauté des Pieds
- Maquillage
- Teinture des Sourcils



N° 71

DCG - FLG

583, Avenue du Prado

13295 Marseille Cedex 08

Tél : 0496176090/Fax : 0496176091

Par acte signé par voie électronique en date du 06/11/2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 20/11/2023 Dossier 2023 00023106 référence 2B04P31 2023 A 01335, Montant des droits d'enregistrement : 66.130, Madame Michèle VINCENSINI ép. REMY demeurant Route de Morosaglia - 20218 PONTE-LECCIA, MOROSAGLIA, exploitant le fonds de commerce d'officine de pharmacie sis Quartier Colombani Ponte-Leccia - 20218 Morosaglia immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 411 573 892, a cédé à :

La société PHARMACIE GUIDICELLI, SELAS au capital de 10.000 ayant son siège social Quartier Colombani - Ponte-Leccia - 20218 MOROSAGLIA immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 980 553 044, un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et Quartier Colombani - Ponte-Leccia - 20218 MOROSAGLIA, lui appartenant. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 06/11/2023. L'entrée en jouissance est fixée au 06/11/2023.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 1.450.000 s'appliquant aux éléments incorporels sur 1.440.000 et au matériel pour 10.000.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé, à savoir Quartier Colombani - Ponte-Leccia - 20218 MOROSAGLIA, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance à la SELARL DCG FLG, 583 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE, séquestre des fonds.

Pour avis.

N° 72

## WEBAXIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7000 euros

Siège social : Lieu-dit Figarella

20167 Cuttoli-Corticchiato

517 933 420 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/11/2023 : Le siège social a été transféré à 7, Chemin de Ranuchiettu - 20167 Ajaccio, à compter du 01/12/2023.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 73

## CORS'EVENTS

Société à Responsabilité

Limitée à Associé Unique

Au capital de 5000 euros

Siège social :


Résidence du Golfe de Valinco

Les Balconcelli, 20113 Olmeto

794 420 778 RCS Ajaccio

Suivant décision du 02/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.


**04 95 32 04 40**

N° 74

## ODPM CONSEIL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : 29, Hameau d'Alzetu

20200 Ville-di-Pietrabugno

793 495 938 RCS Bastia

## AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 04 décembre 2023 il résulte que :

- Le siège social et l'établissement principal ont été transférés, à compter du 04/12/2023, de : 29, Hameau d'Alzetu - 20200 Ville di Pietrabugno, à : 25, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé à 29, Hameau d'Alzetu - 20200 Ville-di-Pietrabugno

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 25, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.



N° 75

## HOLDING JEUNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Hameau d'Aghiola

Le Rupione, Porticcio

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 507 589 489

L'Assemblée Générale réunie le 31.08.2023 au : Hameau d'Aghiola, Le Rupione, Porticcio, 20166 PIETROSELLA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Joséphine MARI épouse JEUNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 76

## AVIS D'INSERTION UNIQUE

## CESSATION

## DE LOCATION ANTICIPEE

RESTAURANT « CHEZ CATHY »

Casamozza - 20290 Lucciana

La SARL LE COLIBRI, au capital de 15.244.90, immatriculée au RCS de BASTIA 71 B 30 sous le numéro Siret 497120303, représentée par sa gérante ASTIER JACQUELINE, A DONNE EN LOCATION GERANCE LIBRE le fonds de commerce dudit restaurant traditionnel «CHEZ CATHY» A : Madame Catherine GRUMEAU, née le 07.05.1963 à LYON 3eme, à dater du 01 MAI 2023 pour une année renouvelable se terminant le 30 AVRIL 2024. Pour des raisons personnelles la gérante libre, Madame GRUMEAU Catherine, met fin par anticipation à cette gérance à dater du Mercredi 20 Décembre 2023.

N° 77

## CONCEPT

## PISCINE SERVICES

Société à Responsabilité

Limitée à Associé Unique

Au capital de 1,00 euro

Siège social : Quartier Vibici

Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

512 080 557 RCS Ajaccio

## AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 14 novembre 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 14 novembre 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1,00 euro.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Yannic DOMPNIER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

- Monsieur Monsieur Yannic DOMPNIER Demeurant Porra, 20137 Porto-Vecchio

Pour avis, La Gérance.

N° 78

## HOLDING JEUNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Hameau d'Aghiola

Le Rupione, Porticcio

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 507 589 489

En date du 31.08.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Joséphine MARI épouse JEUNE, demeurant Lieu-dit Bartoletto, Saint-Jean de Pisciatello, 20117 ECCICA-SUARELLA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau d'Aghiola, Le Rupione, 20166 PIETROSELLA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 79

## CANISTRELLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 Euros

Siège social :

Hameau d'Aghiola Maccutello

Pietrosella, 20166 Porticcio

452 234 701 RCS Ajaccio

## AVIS DE PUBLICITÉ

En vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 août 2023, il a été décidé la réduction du capital social de 1.000,00 euros à 20,00 euros par rachat et annulation d'une part sociale.

\* Ancienne mention :

Le capital est fixé à 1.000,00 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune, entièrement libérées.

\* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 20,00 euros. Il est divisé en 2 parts sociales de 10,00 euros chacune, entièrement libérées. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 80

AGL MENUISERIES  
PRO POSES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Tuscia

20167 Alata-RCS Ajaccio 488237025

En date du 28.11.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Anisio Manuel RAMOS GOMES, demeurant 9, Rue Ange Moretti, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la Société, Lieu-dit Tuscia, 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 81

## AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, les associés de la société CORSICA TOURISME, société à responsabilité limitée ayant son siège social : Résidence Pascal Paoli, Moriani Plage, 20230 San-Nicolao [422530832 RCS BASTIA] ont décidé l'augmentation du capital de 38.907,72 euros par voie d'apport en nature. Le capital social de 9786,45 € a ainsi été porté à 48.694,17 €.



DSP DESSERTE AÉRIENNE

## AIR CORSICA DÉCOLLERA À NOUVEAU VERS MARSEILLE ET NICE



Illustration ICN d'après photo DR

**Lors de la session de novembre 2023, l'Assemblée de Corse a adopté le rapport attribuant la délégation de service public pour les liaisons aériennes du bord à bord à Air Corsica. La décision relative à la ligne entre les aéroports corses et Paris est pour sa part renvoyée à la session de mars**

Il y avait foule devant les grilles de la Collectivité de Corse à Ajaccio le 30 novembre 2023. À quelques heures du vote par l'Assemblée de Corse de la première partie de la délégation de service public (DSP) pour les liaisons aériennes entre la Corse et le continent sur la période 2024-2027, nombre de salariés d'Air Corsica et d'Air France, mais aussi de sympathisants avaient fait le déplacement face à la menace de voir Volotea emporter le marché et brader ainsi l'avenir des deux compagnies dans l'île. Même si le résultat du vote faisait peu de doute, la pression était donc grande dans l'hémicycle à l'heure où la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Flora Mattei, a débuté la présentation de ce rapport très attendu qui a tout d'abord mis en exergue que plus de 2,1 millions de passagers empruntent annuellement les liaisons concernées par les obligations de service public : 1,16 million pour les vols de et vers Paris et près d'un million sur les dessertes de bord à bord. Toutefois, une différence majeure se joue dans le fait que plus d'un passager sur deux est un résident corse sur les lignes vers Marseille et Nice, alors que c'est le cas de moins d'un passager sur cinq vers la capitale. Or, la somme des demandes de compensation financière sollicitées par les candidats à la DSP s'étant révélée supérieure au montant de la dotation de continuité territoriale (DCT), il n'a pas été possible d'attribuer la totalité des lots. L'Exécutif a donc indiqué avoir souhaité privilégier les lots des liaisons « bord à bord » au vu de la question des passagers médicaux et du volume des passagers résidents corses. Candidate sur les lignes entre les aéroports d'Ajaccio et Bastia et Marseille, Volotea n'a pas été retenue en fonction « d'éléments factuels, chiffrés, qualitatifs et quantitatifs », a indiqué la présidente de l'OTC. *Le nouvel entrant n'avait pas compris qu'il y avait nécessité pour les étudiants corses allant faire leurs études sur le continent de permettre la gratuité d'un second bagage. De plus, pour le snacking que nous offrons à tous les voyageurs, avec Volotea il aurait fallu que le personnel de bord fasse un distinguo entre les résidents et les passagers commerciaux*. Des arguments qui ont pesé en faveur d'Air Corsica qui obtient à nouveau la DSP pour les lignes entre les quatre aéroports insulaires et Marseille et Nice. En revanche, pour les lignes depuis et vers Paris,

les choses semblent beaucoup moins évidentes. « *Les négociations ne sont pas closes* », a dévoilé le président du conseil exécutif, Gilles Simeoni, en précisant que la DSP actuelle sera prolongée jusqu'à fin mars. « *Il y a bien sûr une part d'inquiétudes et d'interrogations parce que ce vote est incomplet. Nous avons débattu sur le bord à bord alors que les solutions qui sont attendues concernent l'intégralité des lots, donc ceux comprenant la desserte de Paris. Tant que ce point n'aura pas été tranché, l'inquiétude perdurera* », a-t-il concédé en montrant sa sympathie à l'égard des salariés d'Air Corsica laissés dans l'expectative, tandis qu'un même attachement à la compagnie régionale a résonné de part et d'autre de l'hémicycle, permettant d'adopter à l'unanimité cette première partie de la DSP. Toutefois, l'opposition a pointé la nécessité de « *repenser le modèle actuel* ». Sur les bancs d'Avanzemu, Jean-Christophe Angelini a ainsi déploré les « *incertitudes* » qui existent à chaque renouvellement de la DSP. « *Il serait temps que nous voyions politiquement et juridiquement comment y mettre un terme* », a-t-il dit. « *Je crois qu'il faut changer en profondeur la stratégie, a pour sa part relevé la représentante de Corsica Libera, Josepha Giacometti-Piredda. Négocier chaque année l'enveloppe supplémentaire, avoir à rediscuter, à se justifier à chaque fois, cela reste toujours compliqué. Nous devons sortir de cette logique, sinon cela ne fera que reculer l'échéance.* » Même son de cloche du côté de la droite : « *Nous ne pouvons pas continuer tous les ans à compter sur le lobbying des parlementaires. Ce n'est pas une méthode de dire qu'il manque 40 ou 50 millions d'euros tous les ans. Nous avons à en faire la démonstration. Je considère que ce sujet devrait être dans le haut du panier avec Paris* », a argué Jean-Martin Mondoloni. Enfin, le leader de Core in Fronte, Paul-Félix Benedetti a souligné la nécessité de « *créer les conditions d'une activité économique naturelle, saine, rayonnante, qui empêchera des prédateurs d'arriver* ». La prochaine étape du renouvellement de la DSP aérienne est attendue pour la session de mars 2024, date à laquelle un nouveau vote devra trancher entre les candidatures du groupement Air Corsica-Air France et Volotea pour la desserte de Paris-Orly. ■ Juliette CASANOVA

## La CAB sur le chemin de l'inclusivité



Photo JE

**Le 3 décembre**, à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) a organisé une marche inclusive. Plusieurs dizaines de participants, associations, familles et personnes en situation de handicap moteur mais aussi mental ont marché entre la Place Saint Nicolas et le stade de Furiani. Hand'emu, c'était le nom de cette marche qui visait à montrer que le handicap n'est pas une fatalité et que bon nombre de choses restent encore possibles, surtout en ce qui concerne le sport. C'est justement l'un des objectifs de la politique menée par la Communauté d'agglomération bastiaise au sein de ses cinq communes. Elle y est contrainte dans le bon sens par le législateur. Le but poursuivi est d'inclure les personnes en situation de handicap dans la pratique d'une activité physique et de lutter ainsi contre l'exclusion et l'isolement social d'une part non négligeable de la population. Il ne faut pas oublier que tous les handicaps ne sont pas visibles. Le monde du sport était d'ailleurs représenté par plusieurs clubs sportifs de la région bastiaises mais aussi par Pascal Gentil, médaillé olympique de taekwondo et ambassadeur des Jeux Olympiques de Paris 2024, présent tout au long du parcours pour faire la promotion du handisport. Sur le territoire de l'agglomération de Bastia, tout n'est certes pas parfait, il reste beaucoup à faire mais des actions sont déjà menées indique la CAB: 350 000 euros de travaux ont été financés ces dernières années pour rendre accessibles et inclusifs les nombreux équipements sportifs dont dispose la collectivité locale. Des travaux qui ont concerné les bases nautiques, les Cossec, les piscines, les stades, mais aussi les différents locaux administratifs. Plusieurs actions de sensibilisation auprès des scolaires sont également menées dans le cadre de cet agenda d'accessibilité programmée, avec notamment la promotion du cécifoot et d'autres disciplines de handisport. ■ JE

### FESTIVAL



## Porto Latino prend la direction de Bastia

**Après 22 ans de présence à Saint-Florent**, le festival de musique Porto Latino quittera la citadelle du Nebbiu pour celle de Bastia. Pour rappel l'édition 2023 avait été annulée. À l'époque, les organisateurs avaient évoqué des «*problèmes organisationnels*». Ils ne s'attarderont pas plus sur le sujet. Au cinquième étage de la mairie de Bastia, à l'occasion d'une conférence de presse, Henry Baldrighi, directeur du festival, se concentre surtout sur la 23<sup>e</sup> édition qui se déroulera du 3 au 6 août prochain sur la place Vincetti: «*Nous sommes heureux d'avoir été accueillis par la commune, nous avons ressenti un engouement. C'est un endroit semblable à l'esprit du festival Porto Latino, proche de la citadelle de Bastia et avec une vue sur la mer*». Si les organisateurs du festival ne cachent pas leur joie d'avoir pu rebondir aussi rapidement, du côté de la municipalité bastiaise les sourires sont également sur les visages: «*C'est intéressant culturellement, un vrai plus pour la ville et cela peut booster une programmation culturelle estivale qui est déjà conséquente*» ont expliqué Mattea Lacave et Linda Piperi, adjointes au maire de Bastia respectivement en charge de la culture et de l'animation. Il faut dire qu'il y a également des retombées économiques. Les deux élues ne s'en cachent pas. Un festival de musique de plein air, c'est un peu ce qui faisait défaut à la commune. Non pas spécialement par manque de volonté politique, mais en raison d'une offre estivale existante déjà conséquente dans la micro-région et ce sur un calendrier resserré. On pense aux Nuits de la guitare de Patrimoniù, aux nombreux festivals proposés à Erbalonga sur la commune de Brando. «*Il n'était pas évident de surajouter un événement*» explique Linda Piperi. Avec la fin de Porto Latino à Saint-Florent, c'est donc désormais possible. Trois journées de festival, dans un espace qui peut accueillir jusqu'à 3 000 personnes, ce n'est pas négligeable. La ville veut d'ailleurs orienter les flux à l'intérieur de la citadelle de Bastia en en faisant l'entrée exclusive du festival. Sur le plan organisationnel, Porto Latino version bastiaise ne devrait pas différer énormément de ses anciennes éditions. Comptoirs, bars, loges et boutiques seront présents sur le site. La programmation artistique n'a pas encore été dévoilée, elle devrait l'être courant décembre, pour favoriser les ventes de billets -aux alentours d'une cinquantaine d'euros- durant la période de Noël, et les organisateurs précisent qu'elle sera musicalement équivalente aux années précédentes, «*éclectique*» et en «*essayant d'avoir une programmation inédite*». Un défi également, rentabiliser le festival: «*Il faut payer cher les artistes qui attirent du monde, nous sommes en train de travailler sur une programmation pour laquelle nous savons que la jauge sera pleine. Nous essayons de saisir les opportunités*» expliquent les organisateurs qui étudient également un tremplin pour les jeunes artistes tout comme des partenariats avec les Chemins de fer de la Corse ou encore les bus pour fluidifier le trafic. ■ JE

## MUSIQUE

**Parade**

Ce groupe de rock originaire de Marseille s'est formé en 2019. Jules Henriel (chant et guitare) avait passé une petite annonce à la recherche d'autres musiciens; il rencontre ainsi Nicolas Fossoy (guitare solo) et ils commencent à se produire ensemble avec une boîte à rythmes, notamment chez Lollipop, disquaire marseillais qui deviendra leur label. Ils sont ensuite rejoints par Mathieu Aimon (batterie). Puis par Marine Sahakian (basse). Un an plus tard, le groupe est sélectionné pour les Inouïs du Printemps de Bourges. Mais le festival est reporté à septembre 2020 pour cause de Covid 19; durant le confinement, les musiciens continuent de travailler leurs créations malgré la séparation. Références garage, influences post-punk, noise pop, folk et rock psychédélique, mariage réussi entre guitare légèrement saturée, basse bien en place, batterie qui claque et voix basse et indolente, Parade séduit: son EP, coup de cœur de Radio France, bénéficie d'un excellent accueil auprès de la presse spécialisée (*Rock'n'Folk*, *Les Inrocks*, *Rolling Stone Magazine*). En 2023, le groupe a sorti un nouveau disque, *It all went bad somehow*. Concert organisé en partenariat avec Le Rézo. Il se produit également le 9 décembre à l'Alb'Oru, en compagnie de groupes corses émergents - Gwada Sad (rap), L'Œil (pop-rock) et SH404 (électro rock).



Le 8 décembre 2023, 21h. L'Aghja, Ajaccio (à l'occasion des fêtes, pour toute place achetée, une place est offerte).  04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)  
Le 9 décembre 2023, 20 h 30. L'Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & [agenda.bastia.corsica](http://agenda.bastia.corsica)



## LECTURE MUSICALE

**Le premier homme**

*Le Premier Homme* est l'œuvre à laquelle travaillait Albert Camus au moment de sa mort, le 4 janvier 1960. Ce roman inachevé, nourri de l'expérience de Camus, sera publié en 1994. Jacques Cormery, 40 ans, revient sur son passé pour comprendre d'où il vient et qui il est. Une enfance dans un faubourg pauvre d'Alger, avec les jeux dans la rue, les copains, les voisins. Un père qui n'aura vécu que 29 ans, mort en 1914 avant sa naissance et dont il ignore tout; une mère tendre et courageuse que ses difficultés d'expression ont empêchée de transmettre ses souvenirs; un oncle solaire; une grand-mère austère et un instituteur qui lui ouvre les portes de la connaissance, de la lecture, de l'imaginaire et lui enseigne qu'il n'y a pas de fatalité. Un spectacle conçu par Bertrand Cervera (composition musicale et interprétation au violon) et Robin Renucci (lecture scénographiée) sur une adaptation d'Évelyne Loew.


Le 8 décembre 2023, 18h. Espace Nicolas Carrega, le Torrione, Bonifacio.  04 95 10 24 51 & [www.bonifacio-mairie.fr](http://www.bonifacio-mairie.fr)  
Le 9 décembre 2023, 18h. Auditorium de Pigna.  04 95 61 73 13 & [www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



## THÉÂTRE


**L'addition**

Plasticien (ses pièces d'art visuel ont été exposées et présentées dans des institutions et des lieux publics du monde entier, comme le Centre Pompidou ou Times Square), Tim Etchells est également metteur en scène et dirige le collectif de performers Forced Entertainment, basé à Sheffield, dont il est le directeur artistique depuis sa création en 1984. En juillet 2023, à la demande de Tiago Rodrigues, directeur artistique du Festival d'Avignon, il a créé cette pièce conçue pour pouvoir être jouée à peu près partout, avec seulement deux interprètes, Bertrand Lesca et Nasi Voutsas. Tout part d'une scène a priori anodine: dans un restaurant, un serveur maladroit, un client plutôt irascible... La même scène est rejouée à plusieurs reprises, les acteurs échangeant leurs rôles à chaque fois. À force de se répéter, elle se transforme, les rôles et la relation se développent et les événements se modifient à chaque version. «*La pièce, dit Tim Etchells, vacille d'une intensité cauchemardesque vers une comédie de plus en plus ridicule, l'ensemble de la performance émergeant d'un processus d'expérimentation mêlant écriture originale et recherche d'improvisation, matériel chorégraphique et burlesque figolé.*»

Les 14 et 15 décembre, 20 h 30. Fabrique de théâtre, Bastia.  04 95 39 01 65

**Le principe d'incertitude**

Le principe d'incertitude ou principe d'incertitude d'Heisenberg pose que le simple fait d'observer une particule subatomique, par exemple un électron, altérera son état et nous empêchera de savoir précisément où il se trouve et comment il se déplace. Ce principe relatif à l'univers quantique peut aussi s'appliquer au monde macroscopique, notamment dans le domaine des sciences sociales, pour comprendre à quel point notre réalité peut être inattendue. C'est le propos de cette pièce du dramaturge britannique Simon Stephens, traduite en français en 2002 et portée à la scène la même année par Louis-Do de Lencquessaing, avec Jean-Pierre Darroussin et Laura Smet. Georgie, la quarantaine délurée, est américaine. Alex, 75 ans, est un anglais réservé. Il y avait peu de chances qu'ils lient connaissance. Mais ils se rencontrent par hasard dans une gare internationale et leurs vies vont s'en trouver bouleversées à jamais. À travers leur histoire a priori improbable, Simon Stephens explore la manière dont notre perception des gens et des relations peut changer en fonction de ce que nous savons, de ce que nous voyons, et du point de vue que nous adoptons. Pour cette représentation, Laura Smet est remplacée par Elodie Frégé.

Le 15 décembre 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# LA CORSE MOINS BIEN DOTÉE EN ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS



Photo Pigéés

*Etés de plus en plus longs et chauds qui alternent avec des phénomènes d'intempéries de plus en plus violents... Changement climatique oblige, il faut adapter logements, locaux de travail et bâtiments publics à ces nouvelles conditions. Il y a certes des aides pour ces travaux, mais à condition de faire appel à des entreprises ou des artisans labellisés. Or la Corse n'est pas la région la mieux dotée en la matière malgré le poids du secteur du bâtiment dans l'île.*

En 2017 dans le cadre du plan Climat, la rénovation énergétique était déclarée «*priorité nationale*» et devait donner lieu au «*chantier du siècle*». Six ans plus tard, dans les faits, bien que 8,6 milliards d'euros soient dépensés chaque année pour des travaux visant à réduire la consommation énergétique des logements et des bâtiments publics, les progrès semblent timides. Il est vrai que le siècle est bien loin d'être terminé. En 2011 était créé le label «*Reconnu garant de l'environnement*» (RGE) afin de distinguer les prestataires en matière de rénovation énergétique [entreprises et artisans] ayant une expertise dans ce domaine, l'acquisition du label reposant sur un examen de la conformité du prestataire à un référentiel d'exigences de moyens et de compétences. Le recours à une entreprise ou un artisan RGE est une condition à remplir pour obtenir des aides financières à la rénovation énergétique. Un établissement peut avoir plusieurs mentions RGE, chaque labellisation portant sur un domaine de travaux spécifique : isolation des toits, pompe à chaleur, audit énergétique... La rénovation énergétique se concentre dans trois secteurs : travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation, travaux

de finition et autres travaux de construction spécialisés. Dans l'optique de faire face le mieux que possible aux conséquences du changement climatique, les propriétaires sont invités à investir dans la rénovation énergétique en se tournant vers des professionnels labellisés. Si le taux de «*passoires thermiques*» en Corse n'est pas parmi les plus élevés de France, les besoins en matière de rénovation énergétique n'y existent pas moins. Encore faut-il pouvoir se tourner vers des entreprises ou des artisans certifiés. Or de ce point de vue, l'île est plutôt mal dotée. Une récente étude de l'Insee\* met en effet en évidence qu'en Corse, les établissements concernés sont moins fréquemment labellisés RGE qu'en France de province. Au 31 décembre 2019, on dénombrait 200 établissements corses labellisés, regroupant 1360 emplois dont 1230 salariés et 130 non-salariés. Dans neuf cas sur dix, ils étaient certifiés pour au moins un des quatre domaines suivants : travaux d'isolation du toit, travaux des murs et planchers bas, installation de pompes à chaleur, travaux concernant les fenêtres, volets et portes. Ce dernier domaine de labellisation était cependant moins présent qu'en France de province et il en allait de même s'agis-

## LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les aides pour la rénovation énergétique sont des dispositifs financiers mis en place par l'État, les collectivités locales et autres organismes afin d'aider propriétaires ou locataires à améliorer les performances énergétiques de leur logement (isolation, chauffage, ventilation, régulation... MaPrimeRénov' est une aide financière d'État directe forfaitaire accessible à tous les propriétaires sous condition de ressources. En 2022, 1156 dossiers ont été engagés en Corse pour un montant de primes de 5,39 millions d'euros. L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), jusqu'à 50000 € est accessible aux propriétaires occupants ou bailleurs, aux copropriétaires bailleurs ou occupants, sous certaines conditions et aux sociétés civiles non soumises à l'impôt sur les sociétés, sous certaines conditions. Il devait disparaître en 2023, mais le gouvernement a annoncé qu'il le prolongerait jusqu'en 2027 et que le dispositif ferait l'objet d'une refonte dès 2024 pour notamment assouplir ses conditions d'accès. Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont des aides proposées aux propriétaires ou locataires par les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz... sous forme de primes, bons d'achat, réduction pour financer tout ou partie des travaux d'installation ou rénovation énergétique. De son côté, la Collectivité de Corse via son Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE) propose depuis 2016 un accompagnement à travers le dispositif Orel: ce guichet unique propose un ensemble d'outils avec des aides allant jusqu'à 30000 € cumulables et complémentaires aux dispositifs incitatifs mis en place notamment par l'État, pour soutenir la rénovation globale et performante d'une maison ancienne et/ou économe. Des conseillers proposent aux ménages un accompagnement gratuit et personnalisé pour cerner les aides les plus adaptées à leur cas. ■

*Les professionnels étaient nettement moins labellisés en Corse qu'en France de province: seulement 15 % des effectifs salariés de ces secteurs travaillaient dans un établissement certifié contre une moyenne de 31 % pour l'ensemble de la France de province*

sant des travaux pour chaudières à condensation ou ceux concernant des équipements électriques hors énergies renouvelables, peu présents en Corse.

Les établissements RGE de l'île étaient essentiellement implantés dans les principales villes, à commencer par Bastia et Ajaccio. En revanche, les artisans certifiés étaient absents des zones rurales plus isolées. La couverture de labellisation RGE dans l'emploi privé s'avérait la plus faible dans les zones d'emploi de Propriano et Calvi. Dans ces deux zones, moins de 10 % des emplois des secteurs « cœur » de la rénovation énergétique appartenaient à des établissements RGE. Et à Porto-Vecchio la couverture était légèrement inférieure à la moyenne insulaire [14 % contre 15 %]. La part élevée des résidences secondaires au sein de ces zones [de 50 % à 60 %] explique en partie cette situation. En effet, ces logements ne sont pas éligibles à certaines aides à la rénovation énergétique telles que MaPrimeRénov' ou l'Eco-prêt à taux zéro. De plus, dans ces territoires davantage touristiques et historiquement moins urbanisés que le reste de l'île, les constructions neuves sont plus fréquentes et les besoins en rénovation d'habitat moins présents.

À l'inverse, les établissements de la zone d'emploi de Corte étaient plus souvent labellisés que la moyenne insulaire: 20 % des emplois concernaient des établissements RGE, en lien avec une part de résidences secondaires moins élevée que sur les deux zones précédentes et surtout un parc de logements anciens plus présent.

Trois secteurs du bâtiment constituent le « cœur » de l'activité de rénovation énergétique: les travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation, y compris chauffage; les travaux de finition, dont pose de fenêtres ou isolation des murs et les autres travaux de

construction spécialisés, parmi lesquels les travaux de couverture. Ils étaient nettement plus présents en Corse qu'ailleurs puisqu'il représentaient 13 % de l'emploi privé insulaire, contre 7 % en France de province, en lien avec le poids élevé du bâtiment sur l'île. Mais pour autant, les professionnels étaient nettement moins labellisés en Corse qu'en France de province: seulement 15 % des effectifs salariés de ces secteurs travaillaient dans un établissement certifié contre une moyenne de 31 % pour l'ensemble de la France de province. La couverture de labellisation RGE dans l'emploi corse en 2019 était ainsi la plus faible des régions très en retrait de celle d'Occitanie [27 %] et plus encore de Bourgogne-Franche-Comté [40 %].

Cette moindre certification était particulièrement marquée pour les « autres travaux de construction spécialisés ». Dans ce secteur, 9 % des salariés travaillaient dans un établissement RGE, soit près de trois fois moins qu'en [26 %]. Si en Corse, la faible couverture du label RGE apparaît quelle que soit la taille des établissements, les structures de petites tailles étaient moins souvent labellisées, en particulier celles sans salarié [1 % contre 10 % pour celles avec des salariés]. De plus, parmi les établissements employeurs, les plus petits [de 1 à 5 salariés] étaient les moins labellisés avec une couverture de 8 %. Les moyens humains et financiers à consacrer pour obtenir une certification [formations à suivre, démarches administratives à entreprendre et coût correspondant, manque à gagner à court terme] peuvent constituer un frein à la labellisation pour les plus petites structures qui sont les moins susceptibles de compenser l'indisponibilité d'un des travailleurs ou de mobiliser la trésorerie adéquate. ■ AN

\* Insee analyse Corse N° 50, Rénovation énergétique: les établissements insulaires sont moins souvent labellisés qu'en France de province, par Charles Raffin et Arnaud Huyssen.

# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

## LE COUPLE IMPOSSIBLE



**T**rois jours après l'annonce des restrictions de circulation à Paris pendant les Jeux olympiques de 2024, un attentat a fait un mort et deux blessés dans le périmètre proche de la tour Eiffel. «*Ce qui se passe légitime les mesures que j'ai présentées il y a quelques jours*», a assuré le préfet de police, Laurent Nunez, en rappelant que la Coupe du monde de rugby s'était très bien déroulée il y a peu avec les mêmes mesures de sécurité, face notamment au risque terroriste. Que n'avait-t-on pas entendu lors de l'annonce de ces mesures! À y regarder plus près, il n'y avait pas vraiment de quoi crier au scandale. Que les espaces très proches des lieux de compétition soient réservés aux personnes munies d'un billet pour assister à ladite compétition, ça semble être normal; que l'on incite les visiteurs à prendre les transports en commun (malgré l'augmentation des prix du ticket) plutôt que la voiture, c'est du bon sens; quant aux Parisiens grincheux (pléonasm), ils sont moins de 50 % à posséder un véhicule et sont donc peu concernés. Enfin, de nombreux quartiers, près du Stade de France, du Parc des Princes ou de Roland Garros, seront déserts du 26 juillet au 11 août, encore plus que d'habitude à pareille époque. Le seul point litigieux concerne l'obligation de s'inscrire sur une liste si l'on réside, par exemple, le long du parcours de la cérémonie d'ouverture sur la Seine, et de donner les noms de ses éventuels invités. Pas question de dire au dernier moment: «*Passez donc à la maison, on regardera la cérémonie d'ouverture ensemble!*» La sécurité gagnera ce qu'y perdra la spontanéité. Selon les modalités de cette dernière contrainte, il faudra peut-être l'accord de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil) voire de la justice.

### SÉCURITÉ ET LIBERTÉS

Que dirait-on si un attentat devait se produire dans huit mois sur les lieux dédiés aux Jeux olympiques? Qu'il n'y avait pas assez de sécurité, qu'on devrait demander un «pass» à tout le monde, que le ministre de l'Intérieur ne fait pas son travail, etc. Dans le même temps, on revendique -à juste titre- le droit de pouvoir profiter de la liberté d'aller et venir comme on le

souhaite. Même si l'on s'est habitué au fil des ans, bon gré mal gré, à montrer le contenu de son sac ou de ses poches à l'entrée des musées et des théâtres et même, hélas, à remplir des attestations de déplacement pendant la pandémie de Covid...

Le terrorisme étant une menace permanente, on ne peut pas avoir à 100 % la liberté ET la sécurité, cet impossible couple. Un très ancien garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, avait suscité moult polémiques avec sa loi «Sécurité et libertés» en 1980-1981. En 2021, comme si les deux termes étaient devenus inséparables, le Parlement a adopté une «*loi pour une sécurité globale préservant les libertés*». Dans le même temps, le Conseil d'État tranchait: «*Condition de l'exercice de nos libertés individuelles et collectives, la sécurité est un motif pouvant justifier la restriction de certaines libertés.*»

Le dernier attentat islamiste en date soulève de nouvelles questions: faut-il autoriser les préfets à signifier une injonction à se soigner aux terroristes ayant purgé leur peine de prison mais qui demeurent suspects et souffrent de problèmes psychiatriques? Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, répond par l'affirmative, ce qui laisse supposer une nouvelle loi à venir. Faut-il une surveillance permanente des suspects potentiels avec écoutes téléphoniques et filatures? Il faudrait 80 000 policiers pour surveiller 5 000 islamistes inscrits au fichier! Tous les deux mois, avance Gérald Darmanin, un attentat est déjoué; et la très rapide arrestation du terroriste du Pont de Grenelle montre que le pouvoir et la police ne réussissent pas si mal, même si tout attentat mené à son terme constitue toujours un drame et une défaite.

Les gouvernants marchent sur un fil: s'ils en font trop pour tenter de garantir la sécurité (ce qui n'est jamais sûr à 100 %), certains protestent; s'ils n'en font pas assez, d'autres (et parfois les mêmes) s'indignent. Dans une démocratie qui respecte l'état de droit, on ne peut pas faire n'importe quoi, ni enfermer à vie tous les suspects. Garantir les libertés en assurant la sécurité relève d'une mission quasi impossible, qui pourrait aussi être une discipline olympique. ■



Photo Pixabay, illustration ICN dDR

## VU, LU ET VÉCU...

### Quinze minutes de Macron

L'exactitude est la politesse des rois, dit-on. Mais pas celle d'Emmanuel Macron, traditionnellement en retard, comme naguère François Mitterrand, pourtant le plus monarchique de nos présidents. Lors de la Cop 28, qui se tient jusqu'à mi-décembre à Dubaï, on a vu Emmanuel Macron arriver en courant pour la photo officielle. Quand il s'est agi des prises de parole des représentants de 197 pays, la règle était la même pour tous : 15 minutes chacun et rappel à l'ordre par un gong pour chaque minute dépassée. Même règle pour le roi d'Angleterre, le représentant du pape François ou la vice-présidente américaine.

Le président français, lui, a parlé quinze minutes et quelques secondes. Malgré le gong. Ce n'est sans doute pas très important. Mais c'est peu respectueux des autres. Et pourquoi prolonger cette manie des Français de se croire au-dessus des règles, au moment où le magazine *Le 1*, comme pas mal de diplomates, s'interroge : «*Qui écoute encore la France ?*» Surtout quand elle parle trop longtemps.

### Napoléon à nos pieds

Seulement en sixième position au box-office américain, le Napoléon de Ridley Scott triomphe dans les cinémas français. Napoléon est partout, jusqu'au bout de nos pieds : on apprend dans *Aujourd'hui en France* que «*Napoléon sauve la chaussette française*». L'entreprise Broussaud Textiles, qui était en grande difficulté financière il y a quelques années, fabrique aujourd'hui à Limoges 1,3 million de paires de chaussettes 100 % françaises. Un de ses modèles le plus vendus est celui qui rend hommage à l'Empereur : 12000 paires par an, noires siglées d'une aigle impériale, brodées d'abeilles d'or ou de bicornes. Pour seulement 18 euros. Avis à tous ceux qui cherchent une idée de cadeaux pour Noël.

### Un bilan globalement positif

Comme on le sait, les Français sont grognons. Et pourtant... Quand, pour le magazine *Le Point*, l'institut Cluster 17 leur demande de comparer la France avec «*les autres pays*», ils jugent que «*c'est mieux en France*» dans les domaines suivants, cités dans l'ordre : gastronomie, protection sociale, système de soins, beauté des paysages, temps de travail, littérature, accès à la culture, qualité de vie et cinéma. Ils pensent en

revanche que c'est «*mieux ailleurs*» pour les transports, l'intégration des étrangers, le logement, la transition écologique, la vie en ville, la sécurité, les salaires, le système scolaire et la production industrielle.

Un pays où on ne travaille pas beaucoup, où on est soigné pour pas trop cher, où l'on peut admirer les paysages en lisant un bon livre ou en partageant un bon repas avant d'aller voir un bon film un jour de RTT, ce n'est pas si mal !

### Six-cents boulangeries de plus

On croirait les boulangeries condamnées à disparaître sous la multiplication des grandes surfaces qui vendent un pain moins bon mais aussi moins cher, ce qui est appréciable en période de crise. Mais pas du tout : le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on comptait en France 33469 entreprises de boulangerie et on en comptera plus de 34000 à la fin de l'année, soit près de 600 de plus. Si 200 boulangeries en moyenne ferment chaque mois pour cause de faillite, 250 nouvelles ouvrent leurs portes. Pendant la période du Covid, les Français s'étaient mis à faire leur pain à la maison. Depuis, ils sont 12 millions par jour à retrouver le chemin des boulangeries, dont certaines s'adaptent aux nouveaux modes de vie en proposant de la restauration de midi, des boissons chaudes, du café à toute heure. Mais attention, tout n'est pas gagné : la main d'œuvre manque et une nouvelle flambée du coût de l'énergie pourrait être fatale à pas mal d'enseignes.

### L'héritier de Le Pen

Qui l'eût cru ? L'héritage de Jean-Marie Le Pen n'est pas porté par sa fille Marine, ni par sa petite-fille Marion, ni par Éric Zemmour. Il a atterri dans l'escarcelle... de Jean-Luc Mélenchon. Poursuivant sa dérive, le leader de la France insoumise s'en est pris nommément à la journaliste Ruth Elkrief, qualifiée de «*manipulatrice*» et écrivant par exemple : «*Si on n'insulte pas les musulmans, cette fanatique s'indigne.*» Ça s'appelle lui mettre une pancarte dans le dos. Depuis ces propos tenus sur X [ex-Twitter], Ruth Elkrief a été placée sous protection policière.

En 1986, Jean-Marie Le Pen s'en était pris publiquement à d'autres journalistes, Jean-François Kahn, Jean Daniel, Ivan Levaï et Jean-Pierre Elkabbach, ce qui lui avait valu une condamnation pour «*antisémitisme insidieux*». L'ancien président du Front national a fait des émules. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires



Permanences,  
fermetures et ouvertures  
des services divers



Réunions,  
colloques,  
meetings



Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,  
recrutements,  
concours



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

